



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 91144

### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'attitude de la France au regard du conflit israélo-palestinien. Plus d'un an après l'attaque israélienne du 8 juillet 2014 contre Gaza, dont les deux tiers des victimes furent essentiellement des civils, dont de nombreux enfants, la situation en Palestine demeure très préoccupante. Comme ses partenaires européens, la France n'a jamais manqué de dénoncer les agressions dont sont victimes les citoyens palestiniens, tant en Cisjordanie qu'à Jérusalem-Est. Récemment, la France a condamné l'attaque perpétrée dans la vieille ville de Jérusalem le 3 octobre 2015 au soir, qui a coûté la vie à deux civils israéliens. Elle a dénoncé également les affrontements en Cisjordanie au cours desquels un Palestinien a été abattu et plusieurs dizaines de Palestiniens blessés. Depuis des mois, la communauté internationale voit poindre les risques d'embrasement provoqués par l'enlisement du processus de paix. Cette nouvelle flambée de violence confirme malheureusement ces inquiétudes. Face au risque d'une escalade dangereuse, l'ensemble des parties doit s'abstenir de tout acte ou déclaration de nature à aggraver les tensions. Mais devant l'absence d'horizon politique et la nécessité d'imposer une solution politique au conflit israélo-palestinien, il est urgent que notre pays montre plus de fermeté dans ses déclarations. Il lui demande ainsi les intentions du Gouvernement pour créer les conditions d'une mobilisation collective au service de la paix et un solide accompagnement international des négociations.

### Texte de la réponse

La recrudescence des violences en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza préoccupe gravement la France. Depuis des mois, la France met en garde contre les risques d'embrasement, qui appellent une mobilisation de la communauté internationale. En vue de créer les conditions d'une telle mobilisation collective au service de la paix, la France a proposé de créer un Groupe international de soutien pour faire aboutir un nouveau processus de négociations et préserver la solution des deux Etats. Les membres du Quartet ont élargi, à l'initiative de la France, leur réunion en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, le 30 septembre 2015, aux principaux partenaires arabes et européens. Elle envisage d'organiser une réunion de suivi du Quartet élargi avec un triple objectif : encourager des mesures de confiance entre les parties nécessaires à l'apaisement des tensions sur le terrain ; apporter un soutien collectif à un processus de réconciliation inter-palestinien ; définir des mesures d'incitation et de garanties internationales en soutien à un accord définitif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Patrick Gille](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91144

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 novembre 2015](#), page 8268

**Réponse publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1162